

Pourquoi l'ex-chevalier des Arts et des Lettres Trondheim s'est-il tranché les veines ?

En janvier 2020, la publication du rapport Racine avait créé force attendues et réactions. Réactions « satisfaites des auteurs, contrariées des éditeurs représentés par le SNE, bienveillantes des petits éditeurs (majoritairement du secteur de la BD) rassemblés dans le Syndicat des éditeurs alternatifs (SEA, fondé en 2014) », constatait Marie Lallouet, dans *La Revue des livres pour enfants*.

Le rapport Racine

Commandée par le ministre de la Culture, Franck Riester, l'étude soulignait la dégradation des conditions de travail des auteurs et illustrateurs, préconisait 23 mesures dont : la création d'un statut social et fiscal adapté à leurs activités, d'une instance professionnelle représentative, et la négociation d'un seuil minimal de rétribution et de droits par œuvre.

Bruno Racine avait aussi pointé ce que l'exercice des auteurs et illustrateurs a de commun avec celui des plasticiens, compositeurs, scénaristes, photographes, peintres – s'exprimant chacun dans leur catégorie artistique via une nuée d'associations et de syndicats –, et mal représentés par des organismes de gestion collective telles la Sofia (Société française des intérêts des

auteurs de l'écrit (dans le domaine exclusif du livre) et la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)... Des organismes que le pouvoir politique considère, à tort, comme les relais des créateurs.

Le 20 février 2020, 3 500 signataires déploraient dans *Le Monde* : « Le pouvoir a [...] été octroyé non pas aux auteurs, mais bien à ceux qui diffusent leurs œuvres ».

Le 11 mars 2021, Roselyne Bachelot fait suite à ce rapport, avec « 15 premières mesures destinées à améliorer les conditions de création ». Aucune des recommandations centrales n'a été retenue.

La crise étant passée par là...

La ministre annonce que comme une partie de la population active, en 2021, les auteurs et illustrateurs restent éligibles au fonds de soutien de l'État, qui a compensé jusqu'à 50 % de perte de chiffre d'affaires en 2020 par rapport à l'année 2019. 100 millions d'euros vont être versés en 2021. Nouvelle rallonge aussi pour un nouveau fonds sectoriel d'urgence – pensé pour tous les métiers indépendants : + 1 million pour ceux des créateurs du secteur n'accédant pas au fonds de soutien de l'État.

« L'an dernier, le fonds sectoriel d'urgence piloté par la SGDL, le CNL et abondé par des organismes de gestion collective s'adressait aux auteurs et aux autrices qui n'étaient pas éligibles au fonds de solidarité national », commente Jessie Magana, autrice jeunesse. *« Il a montré ses limites, du fait de la complexité des conditions qu'il fallait réunir pour y avoir droit. Faire*

entrer les artistes-auteurs dans le droit commun, avec un dispositif égal à celui des autres professions indépendantes s'est révélé bien plus efficace. » Évoquer ces aides, c'est mettre le doigt sur un des problèmes de la « profession », méconnue ou ignorée des institutions. Et celles-ci ne peuvent se baser sur les données de l'URSSAF Limousin, gestionnaire des cotisations auteurs et illustrateurs, qui dysfonctionne trop (voir encadré).

Coupe franche dans les propositions

Exit, pourtant, la réflexion sur la représentation des organisations d'auteurs au sein des instances de décision. Exit aussi la négociation d'un minimum de 10 % de droits d'auteur (ce qui aurait souvent donné 5 % par personne en jeunesse quand la galette se partage entre auteur et illustrateur). Exit, une professionnalisation des créateurs, susceptible d'augmenter les cotisations de leurs commanditaires, les éditeurs, qui versent un peu plus de 1 % de cotisation aux auteurs contre plus de 30 % à leurs salariés.

Pour protester, la présidente de la Ligue des auteurs professionnels, Samantha Bailly, a démissionné, Sfar et bien d'autres ont dénoncé une violation du droit de représentation syndicale. Et, le 16 mars, notre chevalier bédéiste Trondheim, grand prix de la ville d'Angoulême 2006, a renvoyé sa médaille rue de Valois, au terme d'un happening réussi.

Anne Blanchard

De l'Agessa à l'Urssaf Limousin, long et dur est le chemin...

Le rapport Racine a remis un coup de projecteur sur l'infraction au Code de la sécurité sociale commise pendant 40 ans par l'organisme de gestion des auteurs, l'Agessa, en omettant d'appeler les cotisations vieillesse. De nombreux auteurs se sont vu floués sur leur retraite. Aucune compensation n'a été envisagée. À qui la faute ? À l'obsolescence du système informatique... Les illustrateurs dépendaient, eux, de la Maison des Artistes qui a rempli ses obligations. Depuis, tous ont été rattachés au régime général de la Sécurité sociale. Et c'est l'Urssaf Limousin qui collecte les cotisations de 62 000 plasticiens, photographes, vidéastes et 265 000 écrivains, auteurs, traducteurs et illustrateurs. Ou le devrait. Mais la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse et le très modéré Conseil permanent des écrivains, fédération d'associations, mentionnent que 80 % à 90 % de leurs adhérents ont eu une ou plusieurs difficultés avec l'organisme. Leurs griefs : méconnaissance des métiers et réponses contradictoires, impossibilité de s'inscrire, d'obtenir des justificatifs, montants de cotisations erronés et menaces abusives d'amendes...